

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2024-036</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 06 juin 2024</p>
---	--

L'an deux mil vingt-quatre et le six juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 31 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marc VALERO, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Olivia HILAIRE, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME

Pouvoirs de : Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES, Norbert GUILLARME à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.5.3 - Association « Cyclo Robion Luberon » - Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Madame Monique JOANNY, adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 ;

Compte tenu des besoins exprimés par l'Association « Cyclo Robion Luberon » œuvrant pour la commune de Robion ;

Considérant que la commune entend participer à la vie associative par l'attribution d'une subvention ;

Il vous est proposé d'attribuer à l'Association « Cyclo Robion Luberon » une subvention exceptionnelle de 400,00 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (21 présents + 4 pouvoirs)

Vote pour l'année 2024 une subvention exceptionnelle de 400,00 € au profit de l'association « Cyclo Robion Luberon ».

Dit que la dépense sera prélevée au chapitre 65, article 6574 du budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240607-DE_2024_036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 07 juin 2024
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

